

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 09 février 2026

Objet : Acceptation de la donation de la parcelle AI n°7 située au lieudit « Les Bachelards ».
N° 2026-02-09/12

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 16

Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Magali RAMIREZ et Marie-Françoise DESORMIERE.

Absents : M. Salim DJELLAB et Mme Céline JANDARD.

Absents excusés : Mme et MM. Didier PICARD, Robert MATTONI, Christophe REGNY et Laurence CHATEAU.

Procurations : M. Didier PICARD à M. Jean-Pierre SAPT, M. Robert MATTONI à Mme Séverine BESSON, Monsieur Christophe REGNY à M. Dominique MUZELLE et Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 janvier 2026

Secrétaire de séance : Madame Monique REMONTET.

Madame Muriel MARCELLIN, Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, la domanialité, l'agriculture, le commerce et l'artisanat, indique les propriétaires de la parcelle cadastrée section AI sous le numéro 7, ont fait part de leur décision d'en faire don à la commune de Rensaison.

Après avoir échangé avec les propriétaires, il s'avère qu'ils n'ont pas d'utilité pour ce bien et ne souhaitent pas le conserver étant donné leur lieu de résidence. De plus, n'ayant plus aucune attache sur la commune, ils ne peuvent en assurer son entretien et sa valorisation. Si la commune accepte ce don, les propriétaires n'imposent aucune condition liée à sa future affectation ou exploitation.

Cette parcelle, située au lieudit « Les Bachelards », est non bâtie et en friche et présente une superficie de 3106 m². Elle est située en zone naturelle du plan local d'urbanisme ; elle est grevée par deux servitudes d'utilité publique : site inscrit et périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains de l'ouest roannais.

L'accès se fait par l'intermédiaire d'une servitude de passage depuis le chemin des Bachelards.

Conformément à l'article L. 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Muriel MARCELLIN propose au Conseil municipal de statuer sur l'acceptation du don de cette parcelle et de décider la prise en charge des frais d'actes notariés y afférents.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le don de la parcelle cadastrée section AI sous le n° 7 d'une superficie de 3106 m² située au lieudit « Les Bachelards » appartenant à [REDACTED]
- Charge Maître Emilie RIGNAUX, Notaire Associée à Rensaison, d'établir l'acte authentique à intervenir,
- Décide de prendre en charge les frais annexes à la vente et les frais de notaire,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit acte ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- Indique qu'une fois les formalités réalisées, la parcelle AI 7 sera ajoutée au domaine privé de la commune.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 10 février 2026

La Secrétaire de Séance,
Monique REMONTET

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20260209-2026-02-09_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2026
Publication : 12/02/2026

Le Maire,
Laurent BELUZE